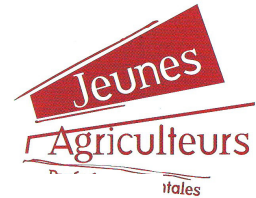




SYNDICAT DES VIGNERONS
DU ROUSSILLON



Taxe sur le Foncier Non Bâti 2008

La Direction des Services Fiscaux a établi un imprimé de Demande de Remise Gracieuse de la T.F.N.B. 2008, disponible au Syndicat des Vignerons, à la FDSEA 66 et à JA66.

Nous invitons les Viticulteurs, à retourner rapidement (avant le 31 Mars) cet imprimé complété au Centre des Impôts Fonciers, accompagné des copies recto-verso des avis d'imposition sur les revenus de l'année 2007 (avis reçus en 2008) et des copies recto-verso des avis des Taxes Foncières 2008.

La Direction des Services Fiscaux nous a indiqué qu'elle réalisera une analyse au cas par cas des demandes de remises gracieuses.

Ce questionnaire est disponible sur le site de la FDSEA : www.fdsea66.fr

Perpignan, le 26 Janvier 2009